CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E23211** **VALABLE JUSQU'AU** **23/11/2027**

ÉDITÉ LE 05/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/10/2003

Raison sociale : AUBERGER

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/09/2018

Capital : 12 000

19 ALLEE NAPOLEON III
18000 BOURGES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOURGES 2003B00363

Siret : 450 604 095 00023

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 6336627

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000010079057204

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000010079057204

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Téléphone : 02 48 21 17 51 **Fax :**

Portable : 07 86 83 92 34

Responsabilité légale :
AUBERGER JEROME PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : contact@societe-auberger.com

Effectif moyen : 20 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 186 777 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	17	19/03/2026
6223	Revêtements résilients (pvc, caoutchouc, linoléum et assimilés) (Technicité supérieure)	6	24/09/2025
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante)	6	24/09/2025
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

05/10/2026 10:04

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.